

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT :
DIC732A

PUBLIC CONCERNÉ
• Notaires et collaborateurs

NIVEAU :
■ Pratique courante

DURÉE :
☒ 0,28 jour (2,0 heures)

FORMAT :
▢ Présentiel
▢ Visioformation

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis exigé. Toutefois, des connaissances en matière de droit immobilier et fiscalité immobilière vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION
Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé
L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public
En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)
Evaluation à chaud à l'issue de la formation :
Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Focus fiscalité : le sort fiscal du marchand de bien qui s'ignore

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les risques de requalification en BIC d'une opération immobilière réalisée par un particulier
- Savoir déterminer si une opération réalisée par un particulier peut être assujettie à la TVA

FORMATEURS



Monsieur Denis ROCHE



Madame Julie URION

CONTENU

Introduction :
Contexte général récent

Application du régime des plus-values immobilières ou des bénéfices industriels et commerciaux

- Conditions d'application du régime des plus-values immobilières privées
- De l'application d'un régime d'imposition professionnel

Examen de la jurisprudence récente

- Les critères conduisant à l'imposition de l'activité au titre des BIC : la condition d'habitude et l'intention spéculative
- Les circonstances faisant échec à la requalification d'une vente immobilière sous le statut de l'achat-revente : délai, résidence principale

Les solutions retenues au regard de la TVA